

RESUME NON TECHNIQUE

I. PREAMBULE

La S.C.A. VALDEZE est implantée sur la commune de la Tour d'Aigues (Vaucluse) qui se situe dans le Parc Naturel Régional du Luberon, en zone « Appellation d'Origine Contrôlée des Côtes du Lubéron », à 5 km au nord-est de Pertuis, à 19 km au sud-est d'Apt et à 28 km au sud-ouest de Manosque.

Le site de VALDEZE se trouve en zone UE du cadastre, à l'entrée de la ville de la Tour d'Aigues depuis la ville de Pertuis. Il est bordé au nord par la Départementale 956 conduisant de Pertuis à la Tour d'Aigues et au sud par le cours de l'Eze.

La surface totale du site est de 4ha95a60 dont environ 2 hectares imperméabilisés et dont 1ha28a13 de surface bâtie.

La S.C.A. VALDEZE a pour principale activité la préparation de vins. La production annuelle représente environ 160 000 hl par an.

Cet établissement est issu de la fusion en 2005 de deux anciennes caves : la Vinicole des Coteaux créée en 1924 et la Vigneronne Touraine créée en 1933. Seule cette unité disposait d'un Arrêté préfectoral d'autorisation N°108 en date du 25 Juin 1999.

Aux vues des nouvelles données de production et dans le cadre d'une régularisation avec la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et notamment avec l'Arrêté du 3 Mai 2000 relatif aux prescriptions applicables aux ICPE soumises à Autorisation sous la rubrique 2251 « préparation et conditionnement de vin », le présent dossier est constitué.

De plus, deux projets ayant un impact majeur sur le fonctionnement de la cave sont à l'étude et sont présentés dans ce dossier :

- La fusion des caves du sud Luberon avec une production de vin qui aurait alors lieu sur le site de VALDEZE pourrait entraîner une augmentation de la production annuelle jusqu'à 100 000 hl,
- Le traitement conjoint sur le site de VALDEZE des effluents liés à son activité de vinification mais aussi des effluents de l'entreprise voisine l'Union des Vignerons des Côtes du Luberon (UVCL).

**LA DEMANDE EST FORMULEE POUR UNE PRODUCTION MAXIMALE DE VIN DE 250 000 HL PAR AN
A MOYEN TERME.**

2. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL

L'environnement du site est très sensible aux activités de la S.C.A. VALDEZE pour plusieurs raisons :

- La cave se trouve en zone urbaine, a proximité immédiate de zones habitées du centre ville et d'une école en particulier à moins de 35 mètres,
- VALDEZE est située en bordure de l'Eze, de qualité bonne en amont de Grambois à moyenne en aval et qui présente des périodes d'étiages sévères, qui sera l'exutoire de la totalité des effluents traités sur le site,
- La commune de La Tour d'Aigues, bien qu'étant distante d'espaces remarquables fait partie du Parc Naturel Régional du Luberon,
- La commune de La Tour d'Aigues possède deux sites inscrits et deux sites classés au titre des monuments historiques.

Il faut toutefois noter que les milieux naturels et les paysages alentours ont depuis longtemps été modifiés par les activités humaines.



3. IMPACTS DE LA CAVE

En fonctionnement normal, la cave présente :

- Un impact fort sur les sols, les eaux superficielles et souterraines,
- Un impact moyen sur la gestion des déchets, la faune et la flore aquatique, la consommation d'eau et d'énergie, l'air, le trafic routier et le bruit,
- Un impact faible sur les odeurs, la faune et la flore terrestre, le paysage.

3.1. IMPACT LIE AUX EFFLUENTS

Les charges polluantes véhiculées par les eaux usées sont semblables à celles classiquement constatées dans des caves coopératives viticoles.

A l'heure actuelle, les effluents produits dans le bâtiment de VALDEZE Haut sont traités par épandage mais celui-ci n'est pas conforme. Les effluents produits dans les bâtiments de VALDEZE Bas sont quant à eux traités par une station d'épuration privée qui obtient de bons résultats de traitement.

Les effluents des deux entités fusionnées ont les caractéristiques estimées suivantes :

- 10 000 m³/an,
- 146 tonnes de DCO par an,
- 98 tonnes de DBO par an,
- 12 tonnes de MES par an.

Ces effluents ne contiennent toutefois ni micro organismes pathogènes ni composés toxiques en grandes quantités.

Leur rejet a un impact sur les eaux superficielles et souterraines, les sols, la faune et la flore.

L'augmentation de 100 000 hl de production annuelle ainsi que le raccordement des effluents de l'UVCL modifieront les caractéristiques des effluents à traiter de la manière suivante :

- 32 000 m³/an,
- 277,5 tonnes de DCO par an,
- 189 tonnes de DBO par an,
- 21,5 tonnes de MES par an.

Vues les caractéristiques du milieu de rejet ainsi que les possibilités techniques et financières, les valeurs de rejet devraient être celles fixées dans l'arrêté du 3 mai 2000, à savoir :

- 125 mg/l de DCO,
- 30 mg/l de DBO,
- 35 mg/l de MES.

Toutefois, vues les conditions d'étiage du cours d'eau et selon les résultats obtenus lors de la consultation pour la construction de la station d'épuration et en particuliers selon les impacts financiers, les valeurs pourraient être plus contraignantes :

- 90 mg/l de DCO,
- 22 mg/l de DBO,
- 25 mg/l de MES.

De plus, l'ensemble des eaux pluviales ruisselant sur le site sont soit infiltrées directement dans les sols soit rejetés dans l'Eze sans pré traitement.

3.2. IMPACT LIE AUX DECHETS

La totalité des déchets produits par VALDEZE sont non dangereux et sont quasiment tous valorisés. Compte tenu des quantités actuelles, on estime la future production en moyenne annuelle à :

- 5 000 tonnes de marcs et rafles,
- 7 800 hl de lies,
- 150 tonnes de terres de filtration,
- 22 tonnes de tartre,
- 100 tonnes de sous produits issus de l'épuration des effluents,
- Des déchets assimilables aux déchets ménagers et des emballages non souillés.

Leur stockage présente un impact sur les eaux superficielles et souterraines, les sols, les odeurs.

3.1. IMPACT LIE AU PROCESS

La production maximale de 250 000 hl de vin par an entraînerait l'émission d'environ 3 520 tonnes de dioxyde de carbone par an.

Ces émissions présentent un impact indirect sur l'effet de serre.

3.2. IMPACTS LIES AUX CONSOMMATIONS

Du point de vue du fonctionnement de l'installation, la consommation d'eau est actuellement stable et bien maîtrisée.

Le ratio de consommation d'électricité est quant à lui en hausse depuis plusieurs années.

3.3. NIVEAU SONORE

Les nuisances sonores de l'installation sont existantes, notamment en période de vendanges à cause de la forte circulation de tracteurs et de fermentations à cause du fonctionnement continu des groupes de froid. En période haute, les mesures montrent toutefois un seul point supérieur aux seuils réglementaires.

* * * * *

4. ETUDE DE L'INFLUENCE SUR LA SANTE DES POPULATIONS

4.1. EN FONCTIONNEMENT NORMAL

En fonctionnement normal de l'installation les principaux risques d'atteinte à la santé des personnes concernent le personnel au poste de travail.

Aucune activité normale de l'installation n'est susceptible d'avoir un effet négatif notable sur la santé des populations résidant à proximité du site.

Les points qui ressortent de la cotation effectuée concernent :

- Les émissions sonores en période de vendanges avec un dépassement de seuil à proximité d'une habitation - indice de criticité de 16 sur 64,
- L'émission de dioxyde de carbone lié aux fermentations et à la dégradation des effluents - indice de criticité de 8 sur 64,
- L'émission de gaz de combustion liés à la circulation massive de véhicules en période de vendanges - indice de criticité de 8 sur 64.

4.2. EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT

En cas de dysfonctionnement de l'installation les risques sont plus importants. Trois accidents ont été mis en avant lors de la cotation :

- Un incendie sur le site aurait un indice de criticité de 16 quant à son influence sur la santé des populations. Malgré la faible probabilité d'apparition de cet événement, il pourrait avoir des conséquences importantes sur les habitations voisines.
- La fuite de dioxyde de soufre aurait un indice de criticité de 9 du fait de sa toxicité mais le risque de concentration reste très faible,
- Le rejet d'effluents mal ou non traités présente un indice de 8 : la probabilité d'apparition de cet accident est beaucoup plus élevée mais les effluents ne présentent pas de risque pathogène ou toxique, même en cas de déversement de produits chimiques du fait de leur grande dilution.

5. ETUDE DE DANGERS

En cas d'incident ou d'accident sur le site, les principaux scénarios retenus comme présentant un danger pour l'environnement sont les suivants :

- La destruction de l'environnement voisin par propagation d'un incendie,
- La pollution des eaux et des sols suite à l'émission d'effluents non ou mal traités par dysfonctionnement de la station,
- La pollution des eaux et des sols suite à l'émission d'effluents mal traités par déversement en masse de produits utilisés sur le site,
- La pollution des eaux et des sols par déversement de vin lors du renversement d'un camion citerne sur la zone de dépotage,
- La pollution des eaux et des sols liée à une fuite de vin dans le chai à cause d'une rupture de matériel sur une cuve en intérieur, le week-end,
- La pollution des eaux et des sols liée à une fuite de vin en extérieur à cause d'une malveillance le week-end,
- La pollution de l'air par émission de gaz de combustion ou de produit de décomposition lors d'un incendie.

D'après la cotation effectuée, les dangers les plus importants concernent :

- La destruction de l'environnement voisin par propagation d'un incendie (Criticité = 36/256),
- Une pollution des eaux suite au dysfonctionnement de la station d'épuration (36/256),
- Une pollution des eaux et des sols lors du renversement d'un camion citerne sur la zone de dépotage (Criticité = 18),
- Une pollution des eaux suite au déversement de vin dans le chai lié à la rupture d'une cuve le week-end (Criticité = 18),
- Une pollution des eaux et des sols suite au déversement de vin en extérieur lié à la rupture d'une cuve (Criticité = 18).

L'indice de criticité des autres scénarios n'est que de 12 sur une échelle allant de 1 à 256.

6. MESURES COMPENSATOIRES OU REDUCTRICES D'IMPACT

Vus les résultats de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, VALDEZE s'engage à mettre en place les principales mesures compensatoires suivantes :

- Concernant le fonctionnement normal du site :
 - Dans l'attente du choix et de la construction de la future station d'épuration des effluents, et compte tenu de la non-conformité du système d'épandage des effluents de VALDEZE Haut, les rejets de ce site seront traités à 20% par la station de VALDEZE Bas, à 40 % par épandage provisoire sur des nouveaux terrains et à 40% sur les terrains d'épandage actuels,
 - Une station d'épuration des effluents de VALDEZE et de l'UVCL va être construite afin de traiter un volume de 32 000 m³/an et d'atteindre des objectifs de rejets de 125 mg/l pour la DCO, 30 mg/l pour la DBO5, 35 mg/l pour les MES (voire 90/20/22 si les contraintes techniques et financières le permettent),
 - Une surveillance des rejets sera effectuée de manière hebdomadaire sur les MES et bi-hebdomadaire sur la DCO et la DBO5,
 - En fonction des réaménagements des sites liés aux fusions potentielles de caves, une réflexion sera menée afin de limiter les nuisances sonores pour le voisinage (déplacements ou capotage de matériels, études de bruit...).
- Concernant les possibilités de dysfonctionnement :
 - Augmentation de la prise en compte du risque d'incendie avec l'organisation d'une visite des services de sécurité incendie, la formation du personnel, la mise en place de plans d'évacuation et de procédures d'urgence, l'ajout éventuel d'extincteurs et d'un poteau incendie,
 - Installation d'alarmes nécessaires en cas de dysfonctionnement de la station d'épuration et mise en place de procédures d'intervention,
 - Réalisation d'une étude globale pour la diminution des risques de déversement de vin et pour la possibilité de mises sur rétention de certaines zones à risque,
 - Mise en place de règles de circulation et établissement de protocoles de sécurité avec les transporteurs.